

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. David Carrillo, Jean-Louis Fazio et Jean-Charles Rielle, acceptée par le Conseil municipal le 3 novembre 2004, intitulée: «Améliorons la desserte des sites sportifs par les TPG».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès des TPG afin d'effectuer préalablement une étude ciblée et exhaustive de fréquentation et d'opportunité en vue d'augmenter, selon les besoins ressortant d'une telle étude, la cadence des bus et le nombre de lignes desservant les sites sportifs de Vessy, du Bout-du-Monde, des Vernets et du Bois-des-Frères, et cela le mercredi, les week-ends et les après-midi après 15 h et jusqu'au soir.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Faisant suite à la motion, le Conseil administratif est intervenu auprès des Transports publics genevois (TPG) afin d'étudier le renforcement de la desserte par les transports collectifs des centres sportifs de la Ville.

Les TPG ont répondu favorablement à cette demande. D'une part, ceux-ci déclarent avoir d'ores et déjà amélioré, lors du changement d'horaire de décembre 2006, la desserte des sites sportifs, qui sera pérennisée par le «Contrat de prestations des TPG 2007-2010». D'autre part, les TPG vont piloter un groupe de travail commun avec la Ville de Genève pour étudier les besoins et définir les éventuelles opportunités de développement de l'offre concernée. Il convient toutefois de signaler qu'une augmentation de cette offre qui irait au-delà du contrat de prestations des TPG devrait faire l'objet d'une réflexion particulière quant à son financement. En fonction des résultats, le Conseil administratif proposera, le cas échéant, par le biais de la rubrique 364 du budget de la Ville de Genève «Subventions aux sociétés d'économie mixte», le financement des coûts relatifs à cette motion.

Il convient d'ajouter que, en ce qui concerne le site sportif du Bout-du-Monde, la Ville de Genève entreprendra également une étude conjointe avec l'Office cantonal de la mobilité sur la faisabilité du prolongement de la ligne de bus N° 3, conformément à la motion M-669, acceptée par le Conseil municipal le 8 mai 2007.

Il est par ailleurs utile de rappeler que les sites sportifs sont également très bien desservis par le réseau cyclable, puisque ceux du Bois-des-Frères, des Ver-

nets et de la Queue-d'Arve se trouvent sur des parcours cyclistes entièrement balisés et sécurisés, tandis que l'accès des centres sportifs de Vessy et du Bout-du-Monde est assuré par des pistes cyclables bidirectionnelles sûres et confortables.

Le département des constructions et de l'aménagement éditera, au début 2008, une carte pratique d'écomobilité pour les sites sportifs indiquant les itinéraires et les horaires des transports publics ainsi que les itinéraires cyclables.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 29 août 2007.